



Assemblée générale

Distr.
GENERALEA/44/883
15 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Quarante-quatrième session
Point 63 f) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : INFORMATIONS OBJECTIVES
SUR LES QUESTIONS MILITAIRES

Lettre datée du 15 décembre 1989, adressée au Secrétaire général
par le Chef adjoint de la délégation de l'Union des Républiques
socialistes soviétiques à la quarante-quatrième session de
l'Assemblée générale

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la proposition soviétique concernant la communication au Secrétaire général de l'ONU par les Etats Membres de l'Organisation d'informations sur leur présence militaire à l'étranger et sur la présence de troupes étrangères sur leur territoire, qu'a présentée le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. E. A. Chevardnadzé, lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Souhaitant contribuer à l'application pratique de cette proposition, comme manifestation de sa bonne volonté et à titre d'exemple, le Gouvernement soviétique a décidé de vous communiquer des renseignements sur l'effectif total des forces armées soviétiques stationnées à l'étranger. D'ordre de mon gouvernement, je vous informe que cet effectif compte 627 500 hommes.

Nous sommes convaincus que la communication de ces données contribuera à affermir les normes élevées établies par l'ONU en matière de franchise dans le domaine militaire, à renforcer la confiance et à améliorer la circulation des informations objectives sur les potentiels militaires dont dispose la communauté internationale. Nous espérons que cette mesure, qui correspond aux vœux de l'Assemblée générale et notamment à sa résolution 43/75 G du 7 décembre 1988, intitulée "Informations objectives sur les questions militaires", contribuera à l'examen constructif des questions relatives à la réduction progressive de la présence militaire étrangère en vue de son élimination complète. "Notre objectif final dans ce domaine - comme l'a déclaré à la présente session de l'Assemblée générale M. E. A. Chevardnadzé - est de faire en sorte qu'aucun soldat soviétique ne soit stationné à l'étranger."

A/44/883
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 63 f) de l'ordre du jour.

Le Vice-Ministre des affaires
étrangères de l'URSS,

Chef adjoint de la délégation
soviétique à la quarante-
quatrième session de
l'Assemblée générale,

(Signé) V. PETROVSKY
